

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
**D2026-4-22**

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Avril 2026

Votants : 19

**Présents** : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : SDEC : EP suite  
renforcement BT au Pont  
d'Authre - supplément  
caméra**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

**Le montant total et définitif de l'opération s'élève à 12 777.54€ HT.**

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 Décembre 2009, ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée, soit :

**- Montant total du Fonds de concours : 6 388.17€**

**- Reste à payer : 6 388.17€**

Comme indiqué dans la délibération précédente, ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du SDEC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- 1°) **DE DONNER** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3 °) **D' INSCRIRE** dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

La secrétaire de séance,  
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André ARNAL

